

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 23 novembre deux mil vingt. Par suite d'une convocation en date du 16/11/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-trois novembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.11.38	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique, HAUTIER Sandra, MARLOT fanny

Absent :

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme FEIG Laura est désignée pour remplir cette fonction.

SPL XDEMAT- CONVENTION DE PRESTATIONS INTÉGRÉES

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement à compter du 31 décembre 2020, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser Madame Le Maire, à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 27/11/2020
Le Maire, Lucie POLLET



LUCIE POLLET
2020.11.27 15:36:07 +0100
Ref:20201127_152802_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 27/11/2020 à 15h46
Référence de l'AR : 051-215100322-20201123-2020_11_38-DE
Affiché le 27/11/2020 - Certifié exécutoire le 27/11/2020

